

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 4 novembre 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 4 novembre 2024 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté

Absence(s) : Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 264.11.2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et des séances extraordinaires du 8 et du 21 octobre 2024**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4,1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 8 octobre au 4 novembre 2024
    - 4.1.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n<sup>o</sup> 333-2024 de régie interne prévoyant des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
    - 4.1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n<sup>o</sup> 334-2024 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix lequel remplace le Règlement no 281-2021
    - 4.1.4 Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
    - 4.1.5 Embauche de Mme Mélissa Gagnon — Coordonnatrice de projets en développement — Poste contractuel remplacement
    - 4.1.6 Autorisation de signataires — Lettre d'entente no 8 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Congés payés pour maladie ou obligations familiales
    - 4.1.7 Autorisation de signataires — Entente intermunicipale de fourniture de services en urbanisme à intervenir avec la Municipalité d'Hébertville

4.1.8 Autorisation de signataires — Entente à intervenir avec M. Hugo Tremblay — Accommodement à l'horaire de travail (conciliation travail-vie personnelle)

4.1.9 Versement d'une aide financière au Club Quad MRC de Lac-Saint-Jean-Est — Réparation et sécurisation de ponceaux

## **4,2 Gestion du territoire**

4.2.1 Octroi d'un contrat — Déneigement Gérard Mathieu — Ferme Maturin II inc — Déneigement de la Mairie, du stationnement centre-ville et divers stationnements

4.2.2 Octroi d'un contrat à Mageco LMG — Honoraires professionnels pour la conception de plans et devis — Développement domiciliaire 2025 — Appropriation au surplus affecté à la vente des terrains

4.2.3 Autorisation d'un signataire — Renouvellement du bail numéro 1000/3049587 à intervenir avec le Canadian National

4.2.4 Demande de dérogation mineure 198-2024, 463, rue St-Isidore

4.2.5 Demande de dérogation mineure 199-2024, 49, Rang 4

4.2.6 Nomination d'un membre au sein du comité Consultatif d'urbanisme

## **4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

4.3.1 Renouvellement du Programme pour les commerçants « Sur la thématique des pots rouges » — Éditions 2025-2026-2027

4.3.2 Autorisation d'un signataire — Contrat d'entretien de la patinoire du secteur Lac-à-la-Croix et des entrées du Centre communautaire à intervenir avec Mme Danielle Simard

4.3.3 Dépôt des états financiers de la Société des Loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au 31 décembre 2023

4.3.4 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no 1000-21 — Variétés MT — Tenue de feux d'artifice le 31 décembre 2024 au site du Centre récréotouristique le Rigolet et achat de visibilité

4.3.5 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité Volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional — Remplacement du système de réfrigération à l'aréna

4.3.6 Octroi d'un contrat à Vertical périphériques inc. — Acquisition d'équipements dans le cadre de l'intégration du logiciel Sport Plus à l'aréna et la piscine : Eau bassin public

## **4,4 Rapport des activités du conseil**

4.4.1 Rapport des activités du conseil

4.4.2 Représentations, dons et subventions

## **5. Dépôt de la correspondance**

## **6. Affaires nouvelles**

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 265.11.2024 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 8 ET DU 21 OCTOBRE 2024**

---

**Considérant qu'**une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et des séances extraordinaires du 8 et du 21 octobre 2024 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et des séances extraordinaires du 8 et du 21 octobre 2024 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

4.1.1 266.11.2024 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 8 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2024**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Élisabeth Gauthier*  
*Directrice des finances et trésorière*

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 7 octobre au 4 novembre 2024 laquelle totalise la somme de 1 328 875,45 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 333-2024 DE RÉGIE INTERNE PRÉVOYANT DES NORMES CONCERNANT LE MAINTIEN DE L'ORDRE, LE RESPECT ET LA CIVILITÉ DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

---

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 333-2024 de régie interne prévoyant notamment des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil de la ville de métabetchouan-lac-à-la-croix.

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.3

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NO 334-2024 PORTANT SUR LA GESTION  
CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-  
LAC-À-LA-CROIX LEQUEL REMPLACE LE RÈGLEMENT  
NO 281-2021**

---

M. Hervey Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 334-2024 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

M. Hervey Tremblay dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.4

**267.11.2024**

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA  
POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la Politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

<b>Promoteurs</b>	<b>Aide financière accordée</b>
9491—5600 Québec inc. Les Équipements industriels Edmond-Louis Tremblay et fils	1 350 \$ — Volet 1 Démarrage/Relocalisation/Amélioration
Atelier d'Usinage Métabetchouan inc.	5 000 \$ — Volet 3 Revitalisation du centre-ville
Structures Mur à Mur	2 000 \$ — Volet 2 Publicité / Mise en marché / Promotion

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.5

**268.11.2024**

**EMBAUCHE DE MME MÉLISSA GAGNON —  
COORDONNATRICE DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT  
— POSTE CONTRACTUEL REMPLACEMENT**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Mélissa Gagnon à titre de coordonnatrice de projets en développement dont le poste est contractuel en vue du remplacement du congé maternité de M<sup>me</sup> Marick Noël.

La rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la politique de gestion du personnel cadre de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix. L'entrée en fonction est le 28 octobre 2024 et la fin du remplacement est prévue le ou vers le 30 août 2025. La candidate sera soumise à une période de probation de 3 mois.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.6

**269.11.2024**

**AUTORISATION DE SIGNATAIRES — LETTRE D'ENTENTE  
NO 8 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE  
LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684 —  
CONGÉS PAYÉS POUR MALADIE OU OBLIGATIONS  
FAMILIALES**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale et M. Hervey Tremblay, conseiller municipal à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix la lettre d'entente n° 8 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 concernant des congés payés pour maladie ou obligations familiales. Cette lettre d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.7      270.11.2024    AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES EN URBANISME À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

---

**Considérant que** la Municipalité d'Hébertville a besoin des services d'un inspecteur en bâtiment à temps partiel ;

**Considérant qu'**il est de la volonté de la Municipalité d'Hébertville et de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix d'établir une entente visant la fourniture de services en urbanisme et de fixer les modalités d'application ainsi que les coûts.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente de fourniture de services en urbanisme à intervenir avec la Municipalité d'Hébertville. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.8      271.11.2024    AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE À INTERVENIR AVEC M. HUGO TREMBLAY — ACCOMMODEMENT À L'HORAIRE DE TRAVAIL (CONCILIATION TRAVAIL-VIE PERSONNELLE)**

---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale et M. Hervey Tremblay, conseiller municipal à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 et M. Hugo Tremblay concernant un accommodement à l'horaire de travail (conciliation travail vie personnelle). Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.9      272.11.2024    VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB QUAD MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST — RÉPARATION ET SÉCURISATION DE PONCEAUX**

---

**Considérant que** le Club Quad MRC de Lac-Saint-Jean-Est, issu de la fusion entre Le Club Quad de la Montagne et celui de La Cité du Quad, a sollicité la municipalité d'Hébertville (15 000 \$) et la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (15 000 \$) pour l'obtention d'une subvention pour la réparation et la sécurisation des ponceaux sur leurs territoires respectifs ;

**Considérant que** les travaux prévus sont essentiels pour garantir la sécurité des utilisateurs, mais également pour préserver l'intégrité des sentiers qui représente un atout économique et récréatif majeur pour nos communautés ;

**Considérant que** le projet permettra également de sécuriser l'accessibilité à des propriétaires de résidences, de chalets et de lots forestiers situés en zone de villégiature ;

**Considérant que** le projet du Club Quad MRC de Lac-Saint-Jean-Est a pour but également de protéger la faune et la qualité des cours d'eau et qu'à cet effet, une étude de caractérisation écologique a été réalisée en 2023 permettant ainsi de planifier des travaux en respect des recommandations des professionnels associés au dossier ;

**Considérant que** le Club Quad MRC de Lac-Saint-Jean-Est a présenté un montage financier estimé à 867 000 \$ dont plus de 700 000 \$ ont déjà été confirmés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (500 000 \$ VHR-volet 1) la fondation de la faune (150 000 \$ VHR volet 2) et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (50 000 \$) ;

**Considérant** les contributions du Club Quad MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de la Fédération des Clubs Quad et de l'Association Quad région 02 prévues au plan financier ;

**Considérant** les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**À ces causes**, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

**QUE** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde une aide financière de 7 500 \$ au Club Quad MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la réfection et la sécurisation des ponceaux sur le territoire ;

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix verse 50 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le Club Quad MRC de Lac-Saint-Jean-Est devra produire et déposer, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

---

4.2.1 **273.11.2024 OCTROI D'UN CONTRAT — DÉNEIGEMENT GÉRARD MATHIEU — FERME MATURIN II INC — DÉNEIGEMENT DE LA MAIRIE, DU STATIONNEMENT CENTRE-VILLE ET DIVERS STATIONNEMENTS**

---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder un contrat à Déneigement Gérard Mathieu — Ferme Maturin II inc. pour le déneigement de trois stationnements situés au nord de la mairie, la sortie de la caserne, le stationnement de la bibliothèque, le stationnement de la Maison des Jeunes, les sorties d'urgence de l'aréna et le stationnement centre-ville, pour la somme de 6 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 20 octobre 2024.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.2 **274.11.2024 OCTROI D'UN CONTRAT À MAGECO LMG — HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS — DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE 2025 — APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ À LA VENTE DES TERRAINS**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Mageco LMG un contrat pour des honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre de la conception de plans et devis pour le développement domiciliaire 2025, le tout pour la somme de 31 000 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 22 octobre 2024.

D'approprier cette somme au surplus accumulé à la vente des terrains.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.3 **275.11.2024 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — RENOUVELLEMENT DU BAIL NUMÉRO 1000/3049587 À INTERVENIR AVEC LE CANADIAN NATIONAL**

---

**Considérant** qu'en vertu du bail daté du 13 janvier 1967 (JDE 495322) et de ses renouvellements subséquents, le locateur a loué au locataire deux parcelles de terrain situées dans la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix d'une superficie approximative de 47,197 pieds carrés, aux fins de chemins d'accès ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite renouveler le bail et que le Canadian National dans une correspondance datée du 22 octobre 2024.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte de reconduire le bail 1000/3049587 pour un terme de cinq (5) ans qui commencera le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et se terminera le 31 octobre 2029 moyennant un loyer de 2 750 \$ plus les taxes applicables pour la période de cinq (5) ans. Exception faite de ce qui précède, toutes les modalités et conditions énoncées dans le contrat de location initial demeurent inchangées.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.4      **276.11.2024    DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 198-2024, 463, RUE ST-ISIDORE**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 198-2024 soumise par Monsieur Claude Bouchard visant à de régulariser l'implantation de la résidence du 463, St Isidore, à une distance de 3,75 mètres de la limite avant de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 2,25 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 24/10/2024) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**À ces causes**, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 198-2024 déposée par Monsieur Claude Bouchard visant à de régulariser l'implantation de la résidence du 463, St Isidore, à une distance de 3,75 mètres de la limite avant de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 2,25 mètres.
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.5      **277.11.2024    DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 199-2024, 49, RANG 4**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 199-2024 soumise par M<sup>me</sup> Marlène Gignac visant à autoriser le lotissement d'un emplacement destiné à un usage résidentiel à une profondeur de 61,01 mètres, alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 75 mètres, (dérogation de 13,99 mètres), à sa propriété du 49, Rang 4.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 24/10/2024) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 199-2024 déposée par M<sup>me</sup> Marlène Gignac visant à autoriser le lotissement d'un emplacement destiné à un usage résidentiel à une profondeur de 61,01 mètres, alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 75 mètres, (dérogation de 13,99 mètres), à sa propriété du 49, Rang 4.

***Adoptée à l'unanimité***



**Considérant que** c'est une société légalement constituée et que l'audit et les états financiers sont effectués séparément de ceux de la Ville. M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter le dépôt des états financiers au 31 décembre 2023 de la Société des Loisirs de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.4      **282.11.2024**      **AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-21 — VARIÉTÉS MT — TENUE DE FEUX D'ARTIFICE LE 31 DÉCEMBRE 2024 AU SITE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET ET ACHAT DE VISIBILITÉ**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser en vertu du Règlement no 1000-21 Variétés MT à tenir des activités de feux d'artifice au centre récréotouristique Le Rigolet à l'occasion de la fête du 31 décembre 2024, lesquels feux sont prévus pour 21 h, le tout selon les recommandations émises au permis d'activité du service des loisirs.

D'autoriser l'achat de visibilité au montant de 350 \$.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.5      **283.11.2024**      **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 — SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL — REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA**

---

**Considérant** le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna en cours de réalisation ;

**Considérant** les coûts estimés à 1 000 000 \$ ;

**Considérant** l'absence de sources de financement externes pour ce projet.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer et déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité Volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna ;

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour une somme de 273 732 \$ sur un projet estimé à 1 000 000 \$ et que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à payer sa part de coûts admissibles.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.6      **284.11.2024**      **OCTROI D'UN CONTRAT À VERTICAL PÉRIPHÉRIQUES INC. — ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'INTÉGRATION DU LOGICIEL SPORT PLUS À L'ARÉNA ET LA PISCINE: EAU BASSIN PUBLIC**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à Vertical périphériques inc. le contrat d'acquisition d'équipements dans le cadre de l'intégration du logiciel Sport Plus à l'aréna ainsi qu'à la piscine : Eau bassin public pour la somme de 7 244,96 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 24 octobre 2024. L'objectif de cette acquisition est l'amélioration de l'efficacité au niveau des diverses inscriptions aux activités de loisirs et des réservations de salles.

**Adoptée à l'unanimité**

4,4

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

4.4.1

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Réunion du comité Administration et développement
- Réunion du comité Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Rencontre avec M. François Villeneuve de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est — Plan climat
- Réunion de la Villa du Presbytère
- Rencontre de la responsable du SPOT et du Travail de milieu
- Discussion avec l'attaché politique du député M. Éric Girard
- Réunion de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Représentation à L'Exposition agricole à la Société d'histoire du Lac-St-Jean
- Représentation à la fête du 175<sup>e</sup> anniversaire d'Hébertville
- Réunion Destination Lac-St-Jean
- Rencontre régionale Rio Tinto à Arvida
- Représentation à l'activité — Festi-Trouille
- Réunion Portes ouvertes sur le Lac
- Représentation au souper du Club Eau Bois

4.4.2

**285.11.2024 REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<b><i>Demandeur</i></b>	<b><i>Demande</i></b>	<b><i>Montant accordé</i></b>
Opération Nez-Rouge	Campagne annuelle — Service de raccompagnement	350 \$
UPA Lac-St-Jean Est	Brunch annuel — 24 novembre 2024 — Hôtel universel à Alma — 35 \$ du billet	250 \$ et achat de 4 billets M. André Fortin et M. Luc Maltais
Fondation DI TSA	Levée de Fonds — Marche de la persévérance	50 \$
Club Eau Bois	Souper annuel — Demande pour le coquetel	125 \$
Légion Filiale 276 — Alma	Invitation à assister à la Célébration du Jour du Souvenir — 10 novembre 2024 à 10 h 30	100 \$
Centraide Saguenay-Lac-St-Jean	Contribution corporative	100 \$

**Adoptée à l'unanimité**

5.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance)\_\_\_\_\_

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

---

6,1      286.11.2024      **MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE LA  
QUINCAILLERIE TREMBLAY ET LAROCHE INC. (QTL &  
PHYL LIQUIDE) — PRIX DU JEUNE DÉTAILLANT DE  
L'ANNÉE 2024**

---

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la Quincaillerie Tremblay et Laroche inc. (QTL & Phyl Liquide) pour avoir remporté le Prix du jeune détaillant de l'année 2024 lors du 32<sup>e</sup> gala des Outstanding Retailer Awards d'Hardlines qui a pour but d'honorer les meilleures quincailleries à travers tout le Canada. Les membres du conseil souhaitent chaleureusement une bonne continuité à l'entreprise et félicitent particulièrement le dynamisme des propriétaires.

***Adoptée à l'unanimité***

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Insatisfaction de plusieurs personnes concernant les Règlements # 324-2023 et 332-2024 visant l'émission et la tarification des permis de séjour pour les roulottes sur un terrain de camping et dépôt d'une pétition en lien avec ces règlements.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***